

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2025

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le jeudi 5 juin 2025 à 20h00 en salle des délibérations sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

Etaient présents : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, M. LAURENT Hervé, Mme BERTRAND Pascale, Adjointes – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, Mme CASADO Pascale, M. CATHERIN Thierry, Mme COQUARD Marie-Christine, Mme CABOUX Nathalie, M. PETIT Aurélien.

Etaient absents excusés : Mme BORODINE Geneviève, M. RAFIIE Hamid.

Etaient absents : M. BARRAS Jean-Marie et M. SARRASIN Didier.

Secrétaire de séance : Mme CABOUX Nathalie

M. le Maire accueille les membres présents et nomme la secrétaire de séance.

1. PRESENTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

M. le Maire a invité M. Jean-François DAUVERGNE, conseiller technique auprès du Président de la COR, à présenter au conseil municipal les tenants et les aboutissants d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Avant l'intervention de M. Dauvergne, M. le Maire lit le courrier envoyé par le Collectif QUICURY, lequel expose les arguments opposés à l'élaboration d'un PLUi. Chaque conseiller municipal présent s'est vu remettre nominativement cette lettre.

M. DAUVERGNE rappelle que la compétence d'élaboration d'un document d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité a été rejetée en début de mandat par la COR et les communes et que la question va de nouveau être posée lors du prochain renouvellement des conseils municipaux en 2026.

De plus, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Beaujolais a été révisé pour se mettre en conformité avec les dernières lois en la matière. Les documents existants ont donc 3 ans pour se mettre en conformité avec le SCOT du Beaujolais.

Enfin, la politique nationale « zéro artificialisation » oblige à diviser par deux la surface artificialisée entre 2021-2031 par rapport à 2011-2021.

Considérant ces trois points, M. VERCHERE, Président de la COR, va prochainement demander l'avis aux maires concernant l'élaboration d'un PLUi et de prendre la compétence au 1^{er} janvier 2026 avant le renouvellement des conseils municipaux.

M. DAUVERGNE énonce les principaux principes du SCOT Beaujolais contraint d'économiser les surfaces à construire tant pour l'habitat que pour le domaine économique. Cela devra s'appliquer dans le PLUi, maximum 165 hectares.

Pour M. DAUVERGNE, les chances d'aboutir à un PLUi partagé et assez consensuel est d'établir une charte de gouvernance qui définirait la Conférence des Maires comme le comité de pilotage du PLUi ainsi que des commissions thématiques et des commissions géographiques de bassin dans lequel chaque commune pourrait s'investir. Libre également à chaque conseil d'établir une commission de suivi du PLUi. La charte pourrait également évoquer que des schémas de secteur avec leur propre règlement et AOP seraient élaborés.

- Le conseil municipal a pris acte de cette intervention.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 9 MAI 2025

- Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

3. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

⚡ M. le Maire a attribué 4 lots du marché de travaux n°2025-01 pour le changement des menuiseries extérieures de l'école maternelle. Il n'a pas voulu attribuer le lot 5 qui comprend une tranche optionnelle pour la création d'une pergola en attente d'une sollicitation d'une subvention.

N° de lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Tranche ferme € HT	Additif tranche ferme	Tranche optionnelle € HT	Additif tranche option.	Montant total € HT	Montant total € TTC
01	TERRASSEM. MACONNERIE VRD	PHILIBERT	1770,00				1770,00	2124,00

02	MENUISERIES EXTERIEURES BARDAGE	MBMBV	48752,40	-5752,40	4540,00	-1540,00	46000,00	55200,00
03	PLATRERIE ISOLATION PEINTURE	VILLE-COURT	2297,38				2297,38	2756,86
04	ELECTRICITE	HUGUES	1600,50				1600,50	1920,60
05	SERRURERIE PERGOLAS	NON ATTRIBUE						
	TOTAL Marché		54420,28	-5752,40	4540,00	-1540,00	51667,88	62001,46

4. MODIFICATION DE LA DEMANDE PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2025

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que des aménagements spécifiques vont être réalisés pour garantir la sécurité des usagers sur la traversée du bourg notamment pour les cycles avec la mise en place d'un chaucidou dès que la largeur de chaussée le permet.

Cela sera effectif aux deux entrées du bourg sur les portions avec une vitesse de 50 km/h.

Le chaucidou contribue à donner priorité aux cycles sur les véhicules à moteur.

Par ailleurs, afin d'augmenter le nombre de stationnement, des places vont être créées au square du tilleul, rue Mozart. Cet espace sert notamment au marché saisonnier et aux cérémonies du monument aux morts.

M. le Maire dit qu'il est possible de déposer une demande de subvention au Département dans le cadre du produit des amendes de police 2025 pour cette opération. Il présente également la nouvelle estimation du chaucidou du maître d'œuvre en date du 20/05/2025.

Vu le dispositif 2025 du produit des amendes de police du Département du Rhône,

Vu projet des bureaux TOPOSCOPE et B-Ingénierie concernant les travaux de redynamisation du centre-bourg du 05/05/2025 modifié par l'estimation du 20/05/2025,

Vu la délibération municipale n°2025-05-1.2 du 9 mai 2025 portant sur une demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2025,

Considérant que les travaux pourraient commencer au dernier trimestre 2025,

M. le Maire suggère de solliciter le Département du Rhône selon le plan de financement suivant :

Coût opération	Montant estimatif H.T.	Financement prévisionnel	Montant estimatif
Travaux chaucidou	122 680.50 €	Département Produit des amendes de police 2025 50%	65 000.00 €
Stationnement square du tilleul	15 186.00 €	Commune	72 866.50 €
	137 866.50 €		137 866.50 €

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- ABROGE la délibération n°2025-05-1.2 portant sur la demande de subvention au titre des amendes de police 2025.
- 2- APPROUVE à l'unanimité la mise en place d'un chaucidou dans la traversée de Cublize et la création de stationnements au Square du Tilleul.
- 3- SOLLICITE une subvention auprès du Département du Rhône, dans le cadre du produit des amendes de police 2025 pour l'opération création d'un chaucidou et d'une zone de stationnement pour un montant de 137 866,50€ HT de dépenses et de solliciter une subvention de 65 000,00€, selon le plan de financement ci-dessus.
- 4- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir et de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA REGION

⚡ Abri voyageurs

Monsieur le Maire rappelle que le déplacement et la mise en accessibilité du quai de l'arrêt de bus « Place de l'Europe », sur l'avenue Edmond Perras, ont été réalisés en juillet 2023 avec l'aide du SYTRAL via la COR.

Considérant que les voyageurs ne sont pas abrités en cas de mauvais temps,
 Considérant l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes portant sur la fourniture et la pose d'abris voyageurs aux couleurs de la Région AURA pris en charge à 100%,
 M. le Maire demande au Conseil de valider le dépôt d'une demande d'abri voyageurs pour l'arrêt Place de l'Europe à Cublize à la Région AURA.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- DECIDE, à l'unanimité, de demander à la Région Auvergne-Rhône-Alpes une prise en charge à 100% de la fourniture et de la pose d'un abri voyageurs pour l'arrêt Place de l'Europe à Cublize.
- 2- CHARGE M. le Maire de déposer la demande, de choisir l'abri et de signer tout document relatif à cette affaire.

✚ Cession d'un barnum pour les associations

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose une cession d'un barnum 3m x 3m à titre gratuit pour le mettre à disposition des associations communales. La demande est à déposer en ligne.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE, à l'unanimité, de demander à la Région Auvergne-Rhône-Alpes une cession d'un barnum à titre gratuit pour le mettre à disposition des associations communales.
- 2- CHARGE M. le Maire de déposer la demande en ligne.

6. MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES

Madame BOCHARD déléguée à la vie scolaire présente le bilan du service de restauration scolaire et celui de la garderie pour informer les membres des coûts annuels et de la participation budgétaire communale à ce service.

Vu la délibération n°2024-06-01 du 6 juin 2024 fixant les tarifs des services périscolaires,

Considérant l'augmentation de la participation du budget communal au service restaurant scolaire,
 Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la garderie à partir de la rentrée prochaine selon la grille suivante :

Au 01/09/2025	Garderie du matin	Par jour 1 ^{er} enfant Par jour 2 ^{ème} enfant Par jour à partir du 3 ^{ème} enfant	0,50 € 0,50 € gratuit
Au 01/09/2025	Garderie du soir ou aide aux devoirs	Par jour 1 ^{er} enfant Par jour 2 ^{ème} enfant Par jour à partir du 3 ^{ème} enfant Forfait retard (à partir du 3 ^{ème} retard)	0,50 € 0,50 € Gratuit 10,00 €
Au 01/09/2025	Restaurant scolaire	Par repas enfant Par repas adulte Par repas enfant non-inscrit Par jour, par enfant avec un PAI complexe sans repas uniquement surveillance	4,30€ 5,30 € 6,00 € 1,50 €

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- ABROGE les délibérations antérieures portant sur les tarifs.
- 2- FIXE, à 6 voix POUR et 5 voix CONTRE, les tarifs des services périscolaires suivant le tableau ci-dessus à partir du 01/09/2025.
- 3- CHARGE M. le Maire d'avertir les familles par le dossier d'inscription de l'année scolaire 2025-2026.

7. AVENANT AU CONTRAT DE BAIL CIVIL POUR LA LOCATION DU LOCAL TECHNIQUE MUNICIPAL

Vu la délibération municipale n°2024-03-07 du 01/03/2024,

Vu le bail professionnel signé le 13 juin 2024,

Considérant que le prix des loyers de locaux artisanaux dans les alentours est compris entre 35€/m² à 130€/m²,

Considérant la superficie du local technique loué à la Commune de Cublize est de 320m² couverts,

Considérant que les abonnements d'eau et d'électricité ont été ouverts par le bailleur et que celui-ci a installé des sous-compteurs,

M. le Maire propose de signer un avenant à la fois pour revoir la clause de résiliation pour les deux parties (uniquement au 1^{er} juillet 2027 et au 1^{er} juillet 2030) et le montant du loyer (nouveau montant

proposé 9600€). Il suggère d'abroger l'article 12 clause résolutoire sans objet dans ce cas précis. Il conviendrait également d'ajouter un article « charges remboursées par le locataire ».

Après avoir entendu le projet d'avenant lu par M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. APPROUVE, à 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 abstentions, l'avenant 1 conclu entre M. André Dumontet et la commune de Cublize pour la location d'un local pour le service technique municipal signé le 13 juin 2024, ci-annexé.
2. APPROUVE la modification du loyer annuel de location pour un montant de 9600,00€. La Commune locataire remboursera les charges d'électricité et d'eau annuellement.
3. DIT que l'avenant entrera en vigueur au 01/07/2025.
4. CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à ce dossier et de l'exécution de la présente délibération.

8. AVANCEE DES PROJETS EN COURS

M. le Maire informe les membres que le bureau d'études a revu son projet de redynamisation du centre-bourg pour tenir compte des observations formulées le 5 mi 2025.

La réunion publique pour le projet aura lieu le 19 juin à 19h00.

Les travaux d'assainissement avancent bien avec la SADE.

Concernant la démolition de deux bâtiments, les PV de bornage n'ont pas encore été signés par les voisins mitoyens. Un arrêté d'alignement du domaine public va être pris par le maire.

9. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE

Mme BATAILLY :

- Participation au contrat de rivières
- Lancement de la construction de la station d'épuration des Sauvages
- Fête de l'artisanat une trentaine d'inscriptions
- Planning pour l'exposition du Grenier des arts

Mme BERTRAND :

- Solde de la subvention de l'ANS pour l'espace sportif extérieur
- Commission DD sur le marché
- AG de Solidarités Femmes Beaujolais
- Recherche de bénévoles pour le jardin des enfants de l'école

M. CATHERIN :

- Réunion avec les enseignants pour les ateliers du rucher avec les élèves (passés et à venir)
- L'école privée va participer à l'opération « Nettoyons la nature » et la Gaule cublizarde devrait aussi y participer.
- Organisation d'une autre conférence en janvier 2026

Mme BOCHARD :

- Evènements à venir avec le CME : Vide ta chambre le 12 octobre / décorations extérieures de Noël
- Rencontre CME et EHPAD
- Début des travaux de la maternelle le 7 juillet

Mme COQUARD :

- AERES cherche encore des administrateurs pour renouveler son Bureau.

M. LAURENT

- Constat d'huissier chemin de Repierre
- Campagne de fauchage a commencé

M. GIROUDON :

- Le comité des fêtes souhaiterait organiser FIESTA Cublize, participer à la fête de l'artisanat.

M. MAIRE :

- Les travaux de la maison CALME devraient démarrer.
- Projet de construction à Meyré (2 lots).

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Prochains conseils municipaux :
4 juillet à 20h30

Autres rendez-vous :
Réunion d'information publique le 19 juin à 19h00

Fin de la réunion à 23h00.

Le Maire



La Secrétaire de séance



